



Arrêté n°4_2026 portant interdiction de circulation et de stationnement lors du tournage du film « Entre Frères et Sœurs Humains »

Le Maire de la commune de Chattancourt,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu l'intérêt général,

Vu la demande présentée par Monsieur David VAILLANT, régisseur, pour le tournage du film « Entre Frères et Sœurs Humains » réalisé par Chris BRIANT, sur la route départementale D38B entre la sortie de la commune et jusqu'au monument du Mort Homme le jeudi 30 juillet 2026.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité du tournage du film,

ARRÊTE :

Article 1er : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur la voie suivante le jeudi 30 juillet 2026 de 16 h 00 à 18 h 30 (sauf pour les services d'urgences) :

ROUTE DEPARTEMENTALE D38B (entre la sortie de la commune jusqu'au monument le Mort Homme).

Article 2 : Tout stationnement et toute circulation dans le périmètre du tournage du film seront considérés comme gênants (art. R 417-10 du code de la route).

Article 3 : La signalétique correspondante sera mise en place par l'équipe du tournage.

Article 4 : Monsieur le Maire, et Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Verdun sont chargées, chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chattancourt, le 27 juillet 2026

Le Maire,
Michel PONCELET

